



TROPHEE AVARICUM

TOURNOIS AVEC HANDICAP

Saison 2025-2026

Règlement

1. Organisation

La gestion du Trophée Avaricum est confiée à Didier Raulin, sous la responsabilité de Bruno Barratault, interlocuteur du CA pour l'ensemble des tournois.

Le trophée Avaricum récompense les bridgeurs de toutes les séries les plus assidus et les plus performants des tournois de régularité par paires du club identifiés trophée Avaricum, soit 4 tournois par mois, à savoir, le 1^{er} lundi, le 2^{ème} mardi, le 3^{ème} jeudi soir et le 4^{ème} vendredi d'octobre à mai, soit 32 tournois.

Les tournois sont avec handicap (coefficient K=12) et remontés ainsi à la FFB.

2. Joueurs concernés

Les tournois sont ouverts à tous les licenciés de la FFB. Seuls les adhérents concourent pour le trophée.

3. Mode de calcul

Le classement du tournoi en serpentin permet d'obtenir des points dits de classement par ordre décroissant du résultat en %. La 1^{ère} paire obtient 20 points, la 2^{ème} 18 points, la 3^{ème} 15 points, la 4^{ème} 12 points, de la 5^{ème} à la 14^{ème} paire, les points de classement vont respectivement de 10 à 1 point.

4. Classement du trophée

Classement mensuel :

Pour être classé, il faut avoir participé à au moins 2 tournois.

Le classement mensuel du trophée est obtenu en faisant la somme des points de classement.

Le classement est individuel. En cas d'égalité entre 2 joueurs, voire plusieurs joueurs, le classement est établi par ordre croissant de l'indice de valeur FFB des joueurs ex-aequo.

Le bridgeur arrivé premier est désigné joueur du mois.

Classement annuel :

Pour être classé, il faut avoir participé à au moins 12 tournois.

Le classement annuel est obtenu en faisant la somme des points dits de classement mensuels, d'octobre à mai 2025.

Le classement est individuel. En cas d'égalité entre 2 joueurs, voire plusieurs joueurs, le classement est établi par ordre croissant de l'indice de valeur FFB des joueurs ex-aequo.

5. Dotations

Dotations mensuelles :

- Au premier : 2 droits de table
- Au deuxième : 1 droit de table

Les droits de table offerts sont nominatifs et valables à tous les tournois de régularité par paires du club hors tournois simultanés, hors tournois du challenge Michel Papin et hors tournois du challenge Gérard Fernandez.

Dotations annuelles :

- Au premier dit « bridgeur de l'année » : deux cartes de droits de table (une pour les tournois longs et une pour les tournois courts)
- Au deuxième : 2 bouteilles de champagne
- Au troisième : 1 bouteille de champagne

6. Remise du Trophée

La remise symbolique du trophée se fera lors de l'assemblée générale du club vendredi 12 juin 2026.

Le nom du vainqueur de chaque année, dit « bridgeur de l'année », sera gravé sur la plaque fixée sur le socle du trophée.